



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 007-250702156-20240416-DCS2024\_09-DE



**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération N°2024-03**  
**Séance du 6 mars 2024**

Le 6 mars 2024 à 18h30 le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Martine RIFFARD-VOILQUE, vice-présidente.

**Nombre de membres**

- en exercice : 17
- présents à la séance : 10

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29/02/2024

**Étaient présents** : RIFFARD-VOILQUE Martine, DAHMANI Samira, RANCHON Denis, SIRVENT Eliane, HALLYNCK Dominique, STEL Julie, DELCAMBRE Gérard, DEL CESTA Pauline, PASTELOT Claude, MASSONI Dominique.

**Excusés** : MATTEI Martine, BATTISTON Francine, MILER Françoise.

**Procuration** :

BEURTON Arnaud donne procuration à RIFFARD-VOILQUE Martine  
LAVIS Christian donne procuration à HALLYNCK Dominique.  
MURCIA Antoine donne procuration à STEL Julie.  
SAINT-JEAN Henri donne procuration à DELCAMBRE Gérard.

**OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

Madame Martine RIFFARD-VOILQUE, vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérien dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023.

Elle expose l'objet de Numérien en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Elle donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérien ainsi que des conditions d'adhésions.

Pour les CCAS, la cotisation annuelle à Numérien se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle du CCAS de Viviers se chiffrerait donc à 200€ pour 2 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

⇒ **DECIDE** l'adhésion du CCAS de Viviers au Syndicat Mixte Numérien,

⇒ **CHARGE** la Présidente de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérien et de signer tous les documents nécessaires.

⇒ **VOTE** à l'unanimité des membres présents ou représentés, **soit 14 voix POUR.**

La Présidente,  
Martine MATTEI

Pour la Présidente,  
La Vice-présidente  
Martine RIFFARD-VOILQUE



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
**20 MARS 2024**

Affiché le 11 mars 2024  
Désaffiché le